Image not found or type unknown

Un collègue me dénigre via facebook.

Par **rcindy122**, le **13/09/2011** à **07:14**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une société d'ambulance en CDD jusqu'à la fin du mois.
Il y a une semaine, j'étais en équipe avec un collègue avec qui cela ne se passe pas très bien. Durant la journée, l'ambiance était tendue (il m'a empéché de conduire et de m'occuper des patients). De plus il a fait plusieurs erreurs mettant en danger ces patients.

Le soir, mon employeur a souhaité un entretien pour connaître mon ressenti et là, je lui ai tout dit. Le lendemain il s'est donc entretenu avec mon collègue. Au lieu de le calmer, cela l'a mis hors de lui.

Depuis, sur son mur Facebook, dont je n'ai pas accès mais une collègue oui, il s'est mis à me dénigrer avec pour ne citer que quelques exemples dont j'ai les copies écran :

"Une pétasse qui bossait chez nous et qui vire..." --> (je ne vire pas puisque CDD)
"Elle est diplômée d'état mais juste sur le papier car je ne connais aucun auxiliaire aussi mauvais" --> mes interventions se passent très biens
"pendant ce temps on avait notre pourcentage COTOREP" --> Je ne suis pas cotorep
"elle a failli refaire 3 coffres juste parce que Mme ne sait pas conduire" --> c'est totalement faux !
"Elle devrait bientôt arborer les couleurs de .... (ma nouvelle société), enfin peut être !!!"
Depuis, je suis allée déposer une main courante et ma collègue n'a plus accès à son mur.

En revanche j'ai reçu un sms via le net (donc je ne connais pas l'expéditeur) qui me dit que les dénigrements continus, et que son seul but maintenant est de me dénigrer auprès de toutes les sociétés d'ambulances de ma région et surtout que je ne sois pas embauchée dans

ma future société.

Ma question est de savoir si je peux transformer ma main courante en dépot de plainte. Car dans ce cas, je suppose qu'il serait convoqué au commissariat et ça le calmerait peut être.

De plus, depuis cette histoire, je suis sous anxiolitique car il me fait peur, je ne cesse de penser à tout ce qu'il peut dire de moi et je n'en dors plus.

Tout comme lui, je suis diplômée d'état et de remettre en question notamment mes compétences professionnelles est inacceptable.

Enfin, je tiens à préciser que mon employeur actuel m'a suivi ds mon idée de dépot de main courante.

Par **chris_ldv**, le **13/09/2011** à **10:25**

Bonjour,

Si vous déposez une plainte la charge de la preuve vous incombe, or vous n'avez pas accès à cette page internet "privatisée" (vous n'y avez pas accès personnellement et la collègue qui vous a adressé les copies d'écran n'y a plus accès non plus). Cela risque donc d'être délicat.

Si vous vous adressez aux forces de l'ordre dans le cadre d'un dépôt de plainte il n'est pas dit que les pages correspondantes seront toujours présentes ni surtout qu'un dénigrement sur internet va donner lieu a une enquête (ce n'est pas une priorité d'ordre public).

A seulement 17 jours de la fin de votre CDD ma suggestion est:

1) d'indiquer à votre collègue, éventuelement en présence de votre employeur commun et/ou d'un représentant du personel si vous craignez qu'il se montre violent, que s'il persiste dans ses dénigrements vous portez plainte contre lui pour diffamation et harcèlement, avec à la clef pour lui un risque de sanction professionnel (pouvant allez jusqu'au licenciement selon la décision de l'employeur). Montrez lui une photocopie d'une des copies d'écran dont vous disposez pour lui prouver que vous ne plaisantez pas.

2) de terminer dans les moins mauvaises conditions possibles votre CDD (demandez à votre employeur de changer de partenaire).

3) de vous concentrer sur votre prochain poste.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **13/09/2011** à **17:49**

Retournez-voir votre employeur avec les copies d'écran, ça donne une très mauvaise image de sa société

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés